



**SÉANCE D'INSTALLATION DE LA CLE 3 « CLE de l'Abbaye »
SUIVE AUX ELECTIONS MUNICIPALES DE 2026**

ÉLECTION DU PRÉSIDENT, DU VICE-PRÉSIDENT ET DES DELEGUES AU COMITE SYNDICAL DU SICECO

Sur convocation en date du 22 avril 2026, les membres de la Commission Locale d'Énergie n° 3 se sont réunis le lundi 29 avril 2026 à Villebichot, en vertu des dispositions des Statuts et du Règlement intérieur du SICECO.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Grappin, Président sortant de la CLE 3, qui accueille les délégués nouvellement désignés par les 23 communes qui composent ladite Commission.

Le Président sortant de la CLE certifie, en présence de deux scrutateurs, Monsieur Max De La Tour d'Auvergne (Saulon-la-Chapelle) et Monsieur Philippe Moral (Saint-Philibert), l'exactitude de la liste des présences élargée par les délégués des communes (dont copie est jointe en annexe), conformément à l'article 30-2 du Règlement intérieur.

Monsieur Pascal Grappin et les 2 scrutateurs constatent que le quorum est atteint (21 délégués sur 23) et déclare la Commission Locale d'Énergie n° 3 installée dans ses fonctions. La population totale de la CLE étant inférieure à 40 000 habitants, la CLE va élire 12 délégués titulaires au Comité (y compris le Président et le Vice-président) et 6 délégués suppléants.

Monsieur Grappin Président sortant de la CLE 3, ouvre la séance selon l'ordre du jour prévu.

1 - ÉLECTION DU PRÉSIDENT DE LA CLE

Le Président sortant de la CLE, après avoir fait appel aux candidats potentiels, invite l'assemblée à procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection du Président de la Commission Locale d'Énergie n° 3.

Fait acte de candidature :

Monsieur Pascal Grappin représentant la commune de Villebichot

Chaque délégué communal, à l'appel de son nom, remet dans l'urne son bulletin de vote.

Le dépouillement du vote donne les résultats suivants :

Nombre de bulletins comptabilisés dans l'urne :	22
	dont 1
	pouvoir
Bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante :	0
Nombre de suffrages exprimés :	22
Majorité absolue :	12

a obtenu :

Monsieur Pascal Grappin	22 voix	22
-------------------------	---------	----

Monsieur Pascal Grappin, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, a été proclamé **Président de la Commission Locale d'Energie n° 3 (et délégué titulaire au Comité syndical)**.

Le Président nouvellement élu est installé dans ses fonctions et fait procéder aux élections suivantes.

2 - ÉLECTION DU VICE - PRESIDENT DE LA CLE

Le Président de la CLE 3 après avoir fait appel aux candidats potentiels, invite l'assemblée à procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection du Vice-Président de la Commission Locale d'Energie n° 3.

Fait acte de candidature :

Lionel Houée, représentant la commune de Brazey-en-Plaine

Chaque délégué communal, à l'appel de son nom, remet dans l'urne son bulletin de vote.

Le dépouillement du vote donne les résultats suivants :

Nombre de bulletins comptabilisés dans l'urne :	22
	dont 1
	pouvoir
Bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante :	0
Nombre de suffrages exprimés :	22
Majorité absolue :	12

a obtenu :

Lionel Houée	22 voix	22
--------------	---------	----

Lionel Houée, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, a été proclamé **Vice-Président de la Commission Locale d'Energie n° 3 (et délégué titulaire au Comité syndical)**.

3 - ÉLECTION DES AUTRES DÉLÉGUÉS TITULAIRES AU COMITÉ SYNDICAL

La CLE doit élire, au total, 12 délégués titulaires au Comité Syndical du SICECO. Il reste 10 délégués titulaires à élire.

Le président de la CLE 3, après avoir fait appel aux candidats potentiels, invite l'assemblée à procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection des délégués titulaires de la Commission Locale d'Energie n° 3.

Font acte de candidature pour les communes suivantes :

AISEREY	Madame	Sabrina	DUCHANOY
ARGILLY	Monsieur	Antonio	COBOS
BARGES	Monsieur	André	DALLER
CHEVIGNY-EN-VALIERE	Madame	Marinette	JUNOT-CAPELLI
CORBERON	Monsieur	Maxime	CHARY
GERLAND	Monsieur	Francis	CHENOT
NOIRON-SOUS-GEVREY	Monsieur	Olivier	PIRAT
SAINT-PHILIBERT	Monsieur	Philippe	MORAL
SAULON-LA-RUE	Monsieur	Philippe	RUPIN
VILLY-LE-MOUTIER	Monsieur	Rudy	VADUREL

Nombre de bulletins comptabilisés dans l'urne :	22
	dont 1
	pouvoir
Bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante :	0
Nombre de suffrages exprimés :	22
Majorité absolue :	12

Tous les candidats ont obtenu 22 voix.

Le nombre de poste de délégués titulaires restant à pourvoir étant de 10, sont élus délégués titulaires de la CLE n°3 :

AISEREY	Madame	Sabrina	DUCHANOY
ARGILLY	Monsieur	Antonio	COBOS
BARGES	Monsieur	André	DALLER
CHEVIGNY-EN-VALIERE	Madame	Marinette	JUNOT-CAPELLI
CORBERON	Monsieur	Maxime	CHARY
GERLAND	Monsieur	Francis	CHENOT
NOIRON-SOUS-GEVREY	Monsieur	Olivier	PIRAT
SAINT-PHILIBERT	Monsieur	Philippe	MORAL
SAULON-LA-RUE	Monsieur	Philippe	RUPIN
VILLY-LE-MOUTIER	Monsieur	Rudy	VADUREL

4 - ÉLECTION DES 6 DÉLÉGUÉS SUPPLÉANTS AU COMITÉ SYNDICAL

Le Président de la CLE 3, recueille les candidatures.

Font acte de candidature pour les communes suivantes :

CORCELLES-LES-CITEAUX	Madame	Samia	DJEMALI
SAULON LA CHAPELLE	Monsieur	Max	DE LA TOUR D'AUVERGNE
SAINT-NICOLAS-LES-CITEAUX	Madame	Florence	ZITO
THOREY-EN-PLAINE	Monsieur	Philippe	CATTEAU
ROUVRES-EN-PLAINE	Monsieur	Laurent	POST
BROINDON	Monsieur	Arnaud	ROYER

Nombre de bulletins comptabilisés dans l'urne : 22
dont 1 pouvoir 0
Bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante : 0
Nombre de suffrages exprimés : 22
Majorité absolue : 12

Tous les candidats ont obtenu 22 voix.

Le nombre de poste de délégués suppléants à pourvoir étant de 6, sont élus délégués suppléants de la CLE n° 3 :

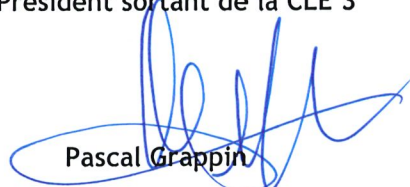
CORCELLES-LES-CITEAUX	Madame	Samia	DJEMALI
SAULON LA CHAPELLE	Monsieur	Max	DE LA TOUR D'AUVERGNE
SAINT-NICOLAS-LES-CITEAUX	Madame	Florence	ZITO
THOREY-EN-PLAINE	Monsieur	Philippe	CATTEAU
ROUVRES-EN-PLAINE	Monsieur	Laurent	POST
BROINDON	Monsieur	Arnaud	ROYER

5 - QUESTIONS DIVERSES ET AGENDA

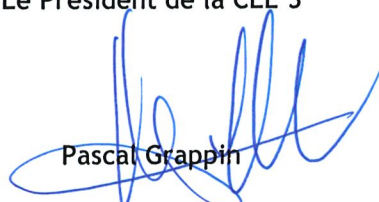
Le Président annonce que l'Assemblée générale qui installera le nouveau Comité et procédera à l'élection du Bureau aura lieu le 29 mai 2026 à la Salle des Fêtes de Vandenesse-en-Auxois à 16h00.

Les convocations et l'ordre du jour sont remis en main propre aux délégués nouvellement élus.

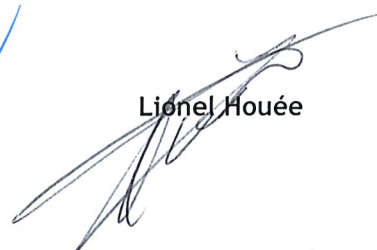
Le Président sortant de la CLE 3


Pascal Grappin

Le Président de la CLE 3


Pascal Grappin

Le Vice-président de la CLE 3


Lionel Houée